

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 21960 Numéro SIREN : 753 260 645 Nom ou dénomination : SONATINE
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2024 sous le numéro de dépôt 69421

S. N. C. SONATINE

Société en Nom Collectif
au capital de 2 000 Euros

85, boulevard Haussmann
75008 PARIS

R.C.S. PARIS 753 260 645

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MAI 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

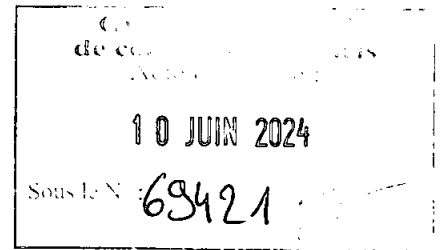
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter et de répartir le bénéfice d'un montant de 3 161,35 €
au prorata des parts détenues par chaque associé.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Gérant





COMPTES ANNUELS

SNC SONATINE

85, boulevard Haussmann
75008 PARIS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

SIRET : 75326064500027

NAF : 6820B

BILAN ACTIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au 31/12/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	56 938,00		56 938,00	56 938,00
Constructions	512 442,00	244 169,26	268 272,74	285 890,89
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	569 380,00	244 169,26	325 210,74	342 828,89
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	1 884,29		1 884,29	1 825,47
Autres créances (3)	81 546,73		81 546,73	78 752,69
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 055,90		2 055,90	2 194,00
Charges constatées d'avance (3)				623,78
TOTAL (II)	85 486,92		85 486,92	83 395,94
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	654 866,92	244 169,26	410 697,66	426 224,83
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 2 000,00)	2 000,00	2 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 161,35	-2 794,04
SITUATION NETTE	5 161,35	-794,04
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	5 161,35	-794,04
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (I)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	219 502,85	259 602,22
Emprunts et dettes financières diverses (3)	93 866,00	93 866,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	84 554,89	66 169,88
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	7 612,57	7 380,77
TOTAL (III)	405 536,31	427 018,87
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	410 697,66	426 224,83
(1) Dont à plus d'un an	177 771,73	218 991,85
(1) Dont à moins d'un an	227 764,58	208 027,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES (hors taxes)	Exercice du 01/01/23 au 31/12/23			Exercice N-1
	Achats	Var. Stocks	Total	01/01/22 au 31/12/22
Charges d'exploitation (I)				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes *			4 018,33	2 895,02
Impôts, taxes et versements assimilés			3 839,00	2 896,00
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 618,15	24 444,46
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				0,06
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)			25 475,48	30 235,54
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (2)			10 820,56	9 720,28
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (III)			10 820,56	9 720,28
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôt sur les bénéfices (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)			36 296,04	39 955,82
BÉNÉFICE (3)			3 161,35	
TOTAL GÉNÉRAL			39 457,39	39 955,82
* Y compris : - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (2) Dont intérêts concernant les entreprises liées (3) L'ompte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de			3 591,00	1 286,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 01/01/23 au 31/12/23	Exercice N-1 01/01/22 au 31/12/22
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	37 056,21	34 844,30
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	37 056,21	34 844,30
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions, dépréciations (et amortissements), transferts de charges	2 400,00	2 316,85
Autres produits	1,18	0,63
Sous-total B	2 401,18	2 317,48
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I) (A+B)	39 457,39	37 161,78
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)		
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	39 457,39	37 161,78
PERTE (3)		2 794,04
TOTAL GÉNÉRAL	39 457,39	39 955,82
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 410 697,66 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 3 161,35 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos le 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les principales méthodes sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée comme suit :

Les immeubles propriétés de la société et donnés en location à des tiers en application de l'objet social de la société ont été décomposés en identifiant les principaux composants par durée d'utilisation homogène et en valorisant lesdits composants par référence au prix de revient global au m2 de chacun d'eux, le solde étant affecté à la structure.

La structure et les composants sont amortis comme suit à compter du 3 décembre 2013 :

- structure 35 ans
- équipements et installations "longue durée" 15 ans
- aménagements intérieurs 9 ans

La durée d'amortissement a été déterminée en fonction de leur durée d'usage probable à l'exception des aménagements intérieurs qui, devant être généralement renouvelés par le propriétaire lors du changement de locataire, ont été amortis par référence à la durée moyenne prévisible d'occupation par un même locataire.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les immeubles de la société répondant à la définition fiscale des immeubles de placement, il n'est pas pratiqué pour lesdits immeubles, d'amortissement dérogatoire au sens de l'instruction fiscale 4A13.05 du 30 décembre 2005.

En cas de remplacement partiel ou imprévu d'un composant, la société satisfait à deux des trois critères fixés à l'article 17 du décret n°83.1020 du 29 novembre 1983 modifié, la valeur brute de l'élément remplacé sera supposée égale au coût de remplacement.

En matière de valorisation des actifs et en application des articles 311-2, 321-5, 321-10 et 321-15 du plan comptable général, la société exerce les options suivantes :

- Les frais d'acquisition des immobilisations sont comptabilisés en charge.
- Les frais financiers sont toujours exclus de la valeur comptable des actifs concernés.
- Aucune provision n'est constituée pour les dépenses de gros entretien, ces dépenses n'étant pas préalablement programmées. Aucun composant de "seconde catégorie" n'est par ailleurs comptabilisé.
- Les dépenses correspondant à la définition comptable des frais d'établissement sont comptabilisées en charges.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ENGAGEMENTS RECUS

Au titre de l'emprunt de 570 K€ :
Caution solidaire donnée par Sphinx.

ENGAGEMENTS DONNES

Au titre de l'emprunt de 570 K€ ;
Hypothèque conventionnelle auprès de la BNP Paribas à hauteur de 570 K€ en principal outre les accessoires.

nota bene :

Les tableaux 2054, 2055, 2056, 2057, 2059F et 2059G font partie intégrante de l'annexe.